

## Commune de Ganshoren

### Accord de Majorité programmatique entre LB et le MR pour la législature 2013 – 2018

#### Solidarité et qualité de la vie en mettant l'accent sur la qualité des services et des infrastructures (logement) et le cadre de vie

- **la solidarité intergénérationnelle** avec les personnes âgées, les jeunes, les familles, etc. constitue une priorité. La nouvelle majorité veillera, par conséquent, à favoriser l'accès de tous aux services, infrastructures et activités sociales, culturelles et sportives en portant une attention particulière aux familles défavorisées. Elle renforcera la **coordination sociale** organisée par le CPAS entre les divers intervenants sociaux. Pour répondre au mieux aux défis des Ganshorenois, il convient de renforcer et développer les échanges et partenariats entre les différents services de la commune mais aussi entre les différents acteurs de première ligne qu'ils soient issus du secteur associatif ou du secteur public.

- La commune veillera en priorité à renforcer la **cohésion sociale**. En lien avec tous les acteurs concernés, le travail de prévention sociale sera poursuivi et renforcé en vue de lutter contre l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, les addictions et la délinquance.

- En matière d'accueil des familles et de la petite enfance, la nouvelle législature veillera à répondre au défi démographique en analysant les possibilités de poursuivre l'augmentation de l'offre de places dans ses écoles maternelles et les crèches et ceci en cohérence avec l'augmentation des places soutenue par les autres niveaux de pouvoir : Région et Communautés.

En vue de réaliser ces objectifs :

-La nouvelle majorité mettra tout en oeuvre pour assurer d'urgence le processus de rénovation/reconstruction de la maison de repos afin de répondre aux normes de qualité et de confort tout en prévoyant pour l'avenir des logements alternatifs tels que : résidence service, logement intergénérationnels etc.

-La commune poursuivra la rénovation des logements sociaux de manière à offrir aux plus démunis un cadre de vie conforme à la dignité humaine et un environnement urbain sécurisant et qualitatif.

-La commune concrétisera à court terme la mise en place des 4 classes maternelles supplémentaires programmées dès 2011 et, à moyen terme, la nouvelle majorité examinera la possibilité d'étendre le nombre de places ;

-La commune veillera, dans la mesure de ses moyens, à développer du logement moyen en libérant des espaces communaux constructibles et ceci en partenariat avec le secteur privé. Des synergies avec la SDRB et le plan logement de la Région seront analysées.

La priorité à la création éventuelle de nouveaux logements sera donnée aux logements de type « logements partagés » (logements kangourou, intergénérationnels...), qui sont notamment soutenus par le Code Régional du logement et les récentes ordonnances en la matière.

- L'attention sera portée sur la qualité des services et activités organisées en faveur des personnes âgées afin d'éviter leur isolement et leur garantir une vie en toute dignité : écoute, aide familiale et ménagère, activités de découverte et de rencontres (informatique, excursions, animations diverses etc.).

- En matière d'emploi, les synergies avec l'ALE et ACTIRIS seront renforcées en mettant l'accent sur l'information des chercheurs d'emplois et en les guidant vers les divers outils de mise à l'emploi existant aux niveaux communal et régional.

- Les activités de solidarité Nord/Sud seront poursuivies, notamment le soutien au Comité de Jumelage Ganshoren/Rusatira. Une attention particulière sera porte par les autorités locales au souvenir et à la mémoire des victimes du génocide perpétré au Rwanda, notamment à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire qui se commémorera en 2014.

## **Sécurité et Prévention**

La **sécurité** est un enjeu majeur pour la commune de Ganshoren. Il est impératif de garantir la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire à toute heure du jour et de la nuit. Le non-respect de ce droit fondamental pénalise chaque citoyen et en particulier les plus fragiles.

Les dispositifs à mettre en place par notre commune dans la lutte contre la délinquance et les incivilités doivent, avec l'aide des instances fédérales et régionales, comporter un juste équilibre entre la prévention et la répression.

Le travail de prévention doit aboutir à la diminution des actes délictueux et des incivilités. Cela englobe tous les dispositifs de présence visible sur le territoire de la commune de Ganshoren, tels que les gardiens de la paix et les éducateurs de rue, mais aussi, en partenariat avec la zone de police, le développement de réseaux de caméras, de dispositifs de techno-prévention, d'information à la population. Une attention particulière sera portée à la lutte contre les vols avec effraction (cambriolage). La commune de Ganshoren soutient le PLP mis en place dans le quartier Parc Albert/Sorbiers/BAM et encourage toute initiative similaire, si nécessaire et sans préjudice de la sécurité à assurer sur l'ensemble du territoire.

L'action sur le terrain de l'équipe des gardiens de la paix et des agents de prévention sera renforcée et optimisée : poursuite des formations ciblées, coordination avec la police locale, application des amendes administratives...

La présence visible et rassurante sur l'espace public, la lutte contre les incivilités, contre les comportements inadéquats sur l'espace public, les cambriolages, le développement de la techno-prévention sont autant d'actions qui doivent être poursuivies et renforcées. Les gardiens de la paix présents au quotidien devront sensibiliser le public à la sécurité et à la prévention de la délinquance, informer les citoyens, sécuriser les axes de communication et sécuriser les événements publics.

Concrètement, afin de garantir la sécurité pour tous, nos priorités consisteront donc à :

- renforcer la police de proximité, proche des personnes, des quartiers et des commerçants (notamment à vélo et à pied) ;
- revaloriser le rôle de l'agent de quartier et favoriser l'échange entre ce dernier et les citoyens ;
- renforcer le dispositif communal des amendes administratives pour des délits spécifiques (entre autres : dépôts clandestins, graffitis, tapages, injures), par des actions renforcées associant la police et la commune, de sorte à pouvoir mieux sévir contre les auteurs ;
- en cohérence avec les projets de la zone de police/CIRB, actualiser et moderniser le réseau des caméras dans un objectif de surveillance et de prévention ;
- mener des campagnes d'information de prévention aux actes d'incivilités et mener une politique transversale associant la police, les gardiens de la paix, les médiateurs scolaires, les éducateurs de jeunesse et les associations d'habitants pour améliorer la convivialité dans les quartiers ;
- assurer la cohérence de l'inspection et du suivi des constats des incivilités en matière de propreté publique, d'urbanisme, d'environnement, d'hygiène, et d'application des règlements communaux.

### **Animations culturelles, commerces et urbanisme, image de la commune**

Nos priorités se porteront sur la qualité des activités culturelles et des animations urbaines, le développement du commerce et l'urbanisme, ce qui renforcera l'attractivité de la commune tout en améliorant son image.

En ce qui concerne la **culture**, celle-ci est un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation. Il faut dès lors tout mettre en oeuvre pour garantir un véritable accès de tous à la culture au moyen des pôles culturels de la commune (services culturels de la commune, centre culturel « la Villa », De Zeyp, la bibliothèque, etc.).

Pour parvenir à cet objectif, la commune veillera à :

- Améliorer les synergies entre les outils de communication (activités communales et culturelles) auprès des habitants (site web, journal)
- Soutenir la vie associative culturelle ;
- Renforcer les synergies entre les acteurs culturels et les services culturels francophones et néerlandophones ;
- Mettre en valeur le patrimoine communal et les artistes locaux, toutes disciplines confondues ;
- Limiter l'impact écologique des festivités.

Sur le plan **des animations urbaines**, les diverses activités seront repensées de manière à diversifier l'offre des activités proposées (en particulier au niveau des braderies et des animations y afférentes). Nous étudierons la possibilité de développer un marché hebdomadaire de produits alimentaires de qualité ainsi qu'une animation urbaine hebdomadaire. Dans la mesure où la nouvelle majorité est soucieuse de l'environnement, elle privilégiera, dans le cadre du marché hebdomadaire, les maraîchers fournissant des produits naturels et/ou locaux.

**La politique économique** développée par la commune au cours de cette législature sera guidée par le souci de développer la diversité commerciale au sein des quartiers et de renforcer l'attractivité économique de la commune et des commerces existants. Les citoyens et les commerçants seront consultés pour évaluer les commerces et activités dont il y aurait lieu d'encourager le développement.

Dans la mesure de ses moyens, la commune valorisera les initiatives locales afin de consolider sa volonté d'un développement économique et social durable en soutenant les initiatives locales.

La commune a une responsabilité particulière en tant que pouvoir de proximité. L'autorité communale doit pouvoir répondre aux besoins des nouveaux entrepreneurs en facilitant leurs démarches et en les guidant vers les différents acteurs publics ou privés à même de les aider à porter leurs projets.

Pour ce faire, la diffusion d'informations par le biais d'internet sera poursuivie à l'attention des entrepreneurs, indépendants et commerçants.

Afin de dynamiser la vie locale et favoriser les commerces de proximité, la commune réfléchira au développement d'un **centre urbain** dans les quartiers du centre de la commune. Elle analysera à cet égard l'opportunité de développer celui-ci à proximité de la piscine Nereus. Nous veillerons à améliorer la convivialité sur le plan de l'aménagement urbain, de manière à dynamiser la vie locale sur le plan économique, culturel et commercial. Progressivement la commune harmonisera le mobilier urbain (signalétique, potelets, matériaux etc.).

**L'urbanisme et l'aménagement du territoire** jouent un rôle clé pour adapter la ville à sa réalité actuelle mais aussi aux défis futurs qui s'imposent à elle. Il doit être en adéquation avec le défi démographique tout en veillant à préserver la qualité de l'environnement, dans un souci d'esthétique et d'art de vivre. La lutte contre les subdivisions inappropriées des logements, les constructions illégales et les immeubles et terrains abandonnés sera poursuivie. La nouvelle majorité entend favoriser la cohérence de la qualité visuelle de l'espace public (pas d'antenne parabolique en façade, veiller à la qualité des enseignes commerciales, etc.) tout en privilégiant l'audace architecturale contemporaine et l'utilisation de matériaux durables dans la construction et la rénovation.

Plusieurs grands projets urbanistiques sont planifiés durant la prochaine législature, à l'initiative d'autres institutions publiques : développement d'une ligne de tram entre la place Simonis et l'UZ Brussel (Bruxelles-Mobilité), suppression des passages à niveau (Infrabel), développements relatifs aux terrains appartenant à la SDRB dans la vallée du Molenbeek (bassin d'orage, voirie, développement d'entreprises), etc. La nouvelle majorité veillera à défendre les intérêts des habitants de la commune dans le cadre de ces différents projets, de manière à ce que leur qualité de vie et leur bien-être ne puissent être altérés et qu'ils puissent, au contraire, recueillir tout le bénéfice possible de ces infrastructures. En particulier, la nouvelle majorité est fermement opposée à la construction de toute halte RER au niveau de l'avenue de l'Exposition qui semble planifiée par le gouvernement bruxellois et/ou Infrabel et/ou Bruxelles-Mobilité et/ou toute autorité qui serait au commande de ce projet officiellement hypothétique. La nouvelle majorité sera particulièrement attentive à faire entendre sa position auprès des diverses autorités concernées.

### **Propreté publique**

La nouvelle majorité place la **propreté publique** au centre de ses préoccupations, celle-ci étant essentielle pour améliorer le sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens. La lutte contre les dépôts clandestins sera renforcée.

Dans un cadre participatif et par quartier, la commune examinera avec les agents de la propreté publique et les habitants, associations et comités de quartier les problématiques spécifiques à chaque quartier en matière de propreté de manière à établir un diagnostic local le plus affiné possible et formuler les propositions les plus appropriées à chaque quartier en particulier. D'une manière générale, la participation avec les habitants et les acteurs de la commune qui comptent seront sollicités pour résoudre les questions liées à la malpropreté (les commerçants, les comités de quartier, ...). L'information sur les devoirs et les services liés à la propreté publique sera développée par le biais des canaux de communication existants (le site internet, le journal communal, etc.) ainsi que par de nouveaux canaux (panneaux signalétiques aux endroits de dépôts clandestins récurrents, panneaux d'information sur les corbeilles publiques toute autre forme de communication directe orale avec les habitants, et éventuellement porte-à-porte par quartier etc).

Il est également fondamental de renforcer la collaboration entre la Commune et l'Agence Bruxelles Propreté (ci-après « **ABP** »), en particulier compte tenu des transferts de compétences annoncés. Les intérêts financiers de la commune (entre autres au niveau des effectifs du personnel et de l'infrastructure) devront être vigoureusement défendus dans la perspective du transfert annoncé.

Un plan propreté sera mis en oeuvre pour les quartiers sensibles - en particulier au niveau des voiries « régionales » en collaboration avec la police, la Prévention, et la Région de manière à prévenir et réprimer les incivilités commises en matière de propreté à ce niveau.

En ce qui concerne les dépôts clandestins, la commune a la volonté de résoudre ce phénomène grave de malpropreté :

- en veillant à ce qu'une équipe d'intervention rapide puisse procéder à l'enlèvement d'un encombrant en plus des ramassages habituels ;

- en allant vers les habitants pour la collecte d'encombrants, complémentairement à la prise de rendez-vous, en poursuivant la mise à disposition des conteneurs par quartier pendant une période courte pour que les riverains y déposent leurs encombrants.

En collaboration avec l'ABP, la commune veillera à enfouir progressivement les bulles à verre.

## **Mobilité et Environnement**

La politique de mobilité vise à préserver et à améliorer la qualité de vie et d'habitat dans tous les quartiers, à tenir compte des fonctions régionales de certains grands axes, à promouvoir dans le respect de l'autonomie de chacun les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (et donc à encourager les déplacements à vélo, à pied et en transports publics ou avec des véhicules partagés) et ce dans une perspective de développement durable. Il est nécessaire de développer une politique volontaire visant à assurer la maîtrise de la mobilité, le partage équilibré de l'espace public entre usagers forts et usagers faibles. Cette politique inclut la collaboration active avec les acteurs et associations de terrain pour améliorer la gestion de l'espace public. Une collaboration active avec la Région et les communes voisines est également indispensable.

Un outil essentiel pour mener cette politique est le **Plan communal de Mobilité** (ci-après le « **PCM** »). En collaboration avec Bruxelles-Mobilité, la commune veillera à évaluer le PCM et déterminera plusieurs priorités à mettre en oeuvre (qu'il s'agisse de revoir certaines parties du PCM compte tenu de l'évolution de la commune ou de mettre en oeuvre certaines mesures qui n'ont pu être concrétisées jusqu'à présent).

En matière de transports en commun, la commune restera vigilante et à l'écoute des plans de restructuration des transports en commun. Elle suivra de près les développements des réseaux et leurs problématiques éventuelles, spécialement

pour les grands projets tels que le projet de tram qui reliera la place Simonis à l'UZ Brussel. De même, elle gardera un contact étroit avec les sociétés de transports en commun pour suggérer des améliorations et aménagements en faveur des Ganshorenois.

La commune développera une politique de sensibilisation aux alternatives à la voiture par l'organisation d'événements et par des actions d'information.

**En matière de stationnement**, un plan de stationnement initié par la Région a été soumis à enquête publique. La Commune veillera à faire entendre les intérêts des Ganshorenois dans ce cadre : la politique de stationnement doit être développée en cohérence avec la géographie et la sociologie de la commune. Un plan communal de stationnement sera réalisé sur base des indications du plan régional. La commune analysera la nécessité d'élargir le nombre de zones bleues et/ou d'installer des horodateurs dans certains quartiers.

**En matière d'environnement**, la nouvelle majorité veillera au développement équilibré entre espaces urbains de convivialité et espaces verts. Elle veillera à inclure les possibilités de recours aux énergies alternatives lors de toute rénovation ou toute reconstruction de bâtiments communaux. Outre l'entretien des espaces existants de manière qualitative, la commune veillera à verduriser les quartiers (toiture vertes et nouvelles initiatives similaires au concours « fleurir sa commune »). La commune examinera dans quelle mesure le traitement des données et procédures par la voie informatique permettra de réduire de manière substantielle l'utilisation du support papier et de réduire les coûts y afférents.

La commune soutiendra les initiatives promouvant la mobilité douce, encouragera une politique visant à réduire le nombre de déchets et encourager le recyclage. Elle continuera à encourager le compostage collectif et veillera à une pénalisation de tous les délits environnementaux. Des efforts soutenus seront réalisés pour éliminer les dépôts clandestins récurrents dans certains quartiers avec une attention particulière pour le square du centenaire.

### **Vie associative, culturelle, sportive et de jeunesse**

La nouvelle majorité souhaite encourager le plus souvent possible les collaborations entre toutes les structures qui participent au dynamisme de la commune. La commune veillera à poursuivre la transparence et l'équité dans le cadre de l'octroi des subsides aux organismes culturels, associatifs et sportifs.

Une attention particulière sera portée à une utilisation des infrastructures communales accessibles à l'ensemble des Ganshorenois sans distinction, et en priorité au service de ceux-ci.

-La nouvelle majorité veillera à développer une politique culturelle diversifiée, accessible au plus grand nombre et à développer des partenariats sur le plan culturel entre les Communautés française et flamande.

Sur le plan de la **politique de la jeunesse**, la nouvelle majorité souhaite favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant des outils pour que chacun ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et retrouve le goût du futur. Elle veillera à poursuivre le développement des activités à destination de l'ensemble des jeunes Ganshorenois et la politique qualitative dans le cadre de l'accueil extra-scolaire. La commune veillera notamment à améliorer l'accès des parents à l'information quant aux activités existantes. L'intensification des collaborations étroites entre le service des sports et ceux de la jeunesse (francophone et néerlandophone) permettra également de développer de nouvelles activités. En effet, l'éducation sportive renforce les valeurs du sport et permet aux jeunes de communiquer, d'échanger et de se mesurer loyalement et sans discrimination. Elle est en cela un véritable outil de prévention et de lutte contre la violence.

Sur le plan de l'**offre sportive**, la commune a un rôle essentiel à jouer pour rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre de ses citoyens. Afin de favoriser et faciliter l'activité physique, véritable outil de socialisation, d'éducation et de santé publique, la nouvelle majorité veillera, en collaboration avec le secteur associatif et les clubs sportifs, à développer la pratique sportive des Ganshorenois, tous âges confondus.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, la nouvelle majorité étudiera des pistes créatives en vue de rentabiliser ces infrastructures en **assurant leur accès à un prix démocratique**. Ceci vise notamment l'administration et la gestion de la piscine Nereus, actuellement rénovée par Beliris. Diverses possibilités de partenariat seront examinées par la nouvelle majorité, notamment avec les communes voisines, la Région, les commissions communautaires et le secteur privé.

La rénovation phasée du hall des sports sera programmée en fonction des moyens disponibles.

## **Priorités transversales**

### **Finances communales et budget**

La situation économique et financière de la commune, dans la période de crise inédite qui frappe l'Europe et les différents niveaux de pouvoir, a des répercussions négatives sur les **finances** communales. La nouvelle majorité s'efforcera de tendre

vers l'équilibre budgétaire en mettant tout en oeuvre pour ne pas augmenter les impôts communaux (IPP et PRI).

Malgré la conjoncture économique actuelle, le budget communal devra concilier équilibre et renforcement des moyens d'action en faveur des matières qui préoccupent le plus les citoyens. La recherche de subsides sera renforcée.

Pour ce faire, différentes mesures lancées lors de la législature précédente seront poursuivies et renforcées: gestion efficace de la dette communale, efficacité des procédures de recouvrement des différentes recettes de la commune ainsi que l'établissement d'un cadastre des taxes communales. La commune encouragera, lorsque possible et en relation avec le groupe régional spécialisé en la matière, le développement de marchés publics groupés avec différents partenaires, tels que les structures para communales (zone de police, C.P.A.S, ...) mais aussi avec d'autres communes de la Région, ceci dans l'objectif de réduire les coûts et ainsi réaliser des économies dans les postes dépenses du budget communal.

### **Paix communautaire**

La nouvelle majorité a à coeur de préserver la paix entre toutes les communautés. Elle veillera en toute circonstance à refuser de donner suite à toute polémique communautaire qui ne concernerait pas directement Ganshoren.

Elle veillera également à ce que les outils de communication poursuivent une communication dans les deux langues officielles. Ceci vaut notamment pour le journal communal et le site web.

### **Démocratie locale**

La nouvelle majorité examinera dans quelle mesure le règlement d'ordre intérieur du conseil peut être adapté afin d'améliorer la qualité des débats et des réponses aux questions et interpellations des conseillers.-

Le 10 avril 2013